

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Comité I

Acoupa de MacDonald – Totoaba macdonaldi –
Possibilités de coopération internationale dans le cadre de la CITES

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Mexique en sa qualité de président du groupe de rédaction établi sur ce sujet à la deuxième séance du Comité I. Il reprend les questions qui ont émané de la discussion sur le document CoP17 Doc. 74 à la deuxième et à la huitième séances du Comité I. (voir documents CoP17 Com. I. Rec. 2 et Rec. 8).

À l'adresse des Parties

- 17.AA Les Parties prennent acte de l'engagement de la Chine, des États-Unis d'Amérique et du Mexique de collaborer et de contribuer à la conservation de l'acoupa de MacDonald, et exhortent les autres Parties à les rejoindre.

À l'adresse des Parties qui appartiennent à l'aire de répartition, sont des pays de transit ou consommateurs de l'acoupa de MacDonald

- 17.BB Les Parties interceptent les expéditions illégales et, si approprié et dans la mesure du possible, partagent leurs informations sur ces prises illégales et le commerce illégal avec le Secrétariat, ainsi qu'avec les autorités CITES des Parties concernées.
- 17.CC Les Parties devraient s'engager dans des activités de sensibilisation au danger qui menace l'acoupa de MacDonald et à ses graves conséquences pour le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*, une espèce menacée d'extinction et inscrite à l'Annexe I), éliminer l'approvisionnement en acoupa de MacDonald et la demande pour cette espèce, et renforcer les mesures de lutte contre la fraude afin de prévenir et de combattre la pêche et le commerce illégaux.
- 17.DD Les Parties soumettent au Secrétariat les informations à mettre à la disposition du Comité permanent lors de ses 69^e et 70^e sessions sur le nombre et la quantité de saisies de produits illégaux d'acoupa de MacDonald, les arrestations d'individus engagés dans la pêche et le commerce illégaux, les résultats des éventuelles poursuites et les mesures prises pour appliquer ces décisions.

À l'adresse du Secrétariat

- 17.EE Compte tenu des ressources externes disponibles et en consultation avec les organisations appropriées (par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature, etc.) ainsi qu'avec les États de l'aire de répartition, le Secrétariat commande un rapport à soumettre au Comité permanent sur l'état actuel de l'acoupa de

MacDonald et du marsouin du golfe de Californie, ainsi que sur les mesures de conservation en cours, il donne des informations sur le commerce et les marchés illégaux, et fait des recommandations visant à garantir le rétablissement de l'acoupa de MacDonald et du marsouin du golfe de Californie et à combattre le commerce illégal.

À l'adresse du Comité permanent

17.FF Le Comité permanent évalue les données et les informations soumises par les Parties lors de ses 69^e et 70^e sessions et fait des recommandations concernant les actions supplémentaires à mener.

À l'adresse des Parties et autres acteurs pertinents

17.GG Les Parties et les autres acteurs intéressés sont priés de soutenir les efforts déployés pour mettre fin à la pêche illégale et au trafic d'acoupa de MacDonald, et d'appuyer les activités en faveur du rétablissement des populations sauvages d'acoupa de Mbenefitting the recovery of wild populations of totoaba.